

## Note aux étudiants Master2 n'ayant pas d'encadreur

Les étudiants de master 2 n'ayant toujours pas d'encadreur sont invités à prendre contact avec leurs département de rattachement (par email sans se déplacer vers l'université) afin que l'administration puissent leurs désigner un encadreur, et ce dans un délais de 05 jours (dernier délai jeudi 03/09/2020).

Nous vous prions de vous regrouper en trinômes ou à la limite en binôme. Le cas échéant, l'administration se chargera de les répartir en groupes de trois ou deux étudiants.

Nous rappelons à nos étudiants qu'ils n'ont pas à se déplacer vers l'université et qu'ils sont tenus de contacter leur département sur les emails suivants:

Département Sécurité Industrielle (MRI+SIE):

**deps1236@gmail.com**

Département Conditions de Travail (QSE+HSST):

**depart.cond.travail@gmail.com**

Département Environnement (GEDD):

**ihsi\_env@outlook.fr**